

Tatiana BERSETH

**CREATION D'UNE BASE DE DONNEES IMAGES
POUR LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DES
5'000 NEGATIFS DE LA COLLECTION DONETTA.**

**Travail présenté à l'Ecole d'information documentaire pour l'obtention du diplôme
Genève, 2000**

BERSETH, Tatiana

Création d'une base de données images pour le traitement documentaire des 5'000 négatifs de la collection Donetta / Tatiana Berseth. – Genève, E.I.D., 2000. –40 p. : ill. ; 30 cm

Résumé

Ce travail relate la création d'une base de données avec images intégrées, conçue dans le but de documenter les photographies de Roberto Donetta. Cette collection de 5'000 photographies, effectuées entre 1900 et 1932 dans une région dont l'aire géographique est restreinte, représente un patrimoine régional assez exceptionnel. Nous établirons le profil des différents acteurs du projet, soulèveront les questions que ce projet engendre, et mentionnerons les solutions que nous y avons apporté. Notons que cette base de données n'est pas l'aboutissement d'une démarche, c'est une recherche qui continue.

Ce travail a été dirigé par M. Christophe Brandt, directeur de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (ISCP).

Les propos émis dans le présent travail n'engage que la responsabilité de l'auteur.

REMERCIEMENTS

A Christophe BRANDT, directeur de ce travail pour son élan et sa confiance. A Michel GORIN, superviseur ESID. A Mariarosa BOZZINI pour ses précieuses informations et son travail considérable autour du fonds Donetta. A Pierre DUMAS, informaticien, pour son aide lors des gros problèmes techniques. A Xavier CIANA, pour son aide lors des petits problèmes techniques. A Genette LASSERRE et à Kurt DEGGELLER du secrétariat général de Memoriav. A toute l'équipe de professionnelles de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie : Angélique TAOURE, Ariane BONZON, Chloé HABEGGER, Nausicaa RIGASSI, Sylvie DUBOIS et Sylvie HENGUELY. A Christophe BLASER pour sa lecture attentive. A Jean-Marie ABPLANALP.

TABLE DES MATIERES

1.	LE PROJET	p. 1
2.	CONTEXTE DU PROJET	p. 2
	Memoriav	p. 2
	Institut suisse pour la conservation de la photographie	p. 3
	Les Archives Donetta à Corzoneso	p. 5
3.	REFLEXIONS PRELIMINAIRES	p. 9
	Définitions des buts de la base de données	p. 9
	Publics potentiels des bases de données images	p. 12
	Conclusion	p. 14
4.	TRAITEMENT DOCUMENTAIRE	p. 15
	Un format de catalogage pour l'image	p. 16
	La classification	p. 17
	L'indexation	p. 17
	Choix du thésaurus	p. 19
	Mise en pratique de l'indexation	p. 21
	La nouvelle classification	p. 22
5.	LA BASE DE DONNEES	p. 26
	Le formulaire de saisie	p. 26
	Le masque de recherche multi-critères	p. 28
	La recherche par classes	p. 30
6.	TEST	p. 31
	Sélection du lot test	p. 31
	Numérisation du lot test	p. 33

7. CONCLUSION p. 35

En ce qui concerne l'image p. 35

Le travail de diplôme p. 35

BIBLIOGRAPHIE p. 37

Annexe 1 : Statuts de l'Association Memoriav et comptes pour les années
1992 à 1999

Annexe 2 : Biographie de Roberto Donetta

Annexe 3 : Carte géographique du Val Blenio

Annexe 4 : Classification de la collection Donetta

Annexe 5 : Capture d'écran du Menu principal, du Masque de recherche
multi-critères et de la Recherche par classe.

1. LE PROJET

Le présupposé du projet discuté avec Christophe Brandt est assez simple et peut se résumer par cette phrase : créer une base de données avec images intégrées, permettant le traitement documentaire de 5'000 négatifs photographiques, ceci en vue d'une éventuelle diffusion par le biais de l'Internet.

Cet énoncé sous-entend la résolution des problèmes suivants :

- **Trouver un format de catalogage pour l'image.**
- **Définir le niveau d'indexation si indexation il y a.**
- **Imaginer les besoins de publics extrêmement différents et inconnus à portée de souris.**
- **Scanner les plaques de verre.**
- **Faire un essai de la base de données.**

Cette recherche s'inscrit dans la suite logique des travaux de sauvegarde de Memoriav.

Memoriav supervise déjà un projet d'images numérisées. Il s'agit de « La vie quotidienne au fil du temps » mené par M. Papilloud du Centre Valaisan de l'image et du son à Martigny, qui catalogue et indexe des images dans le Réseau romand des bibliothèques (RERO)¹. Il nous est apparu assez rapidement, à Brandt et à moi-même, que la diffusion du Fonds Donetta ne pouvait pas entrer dans ce fonctionnement. En effet, quelque temps à peine avant le début de mon travail de diplôme, le Tessin se retirait de RERO, ce qui réglait la question d'une façon assez définitive. Il faut avouer de surcroît, que notre volonté à tous les deux était d'expérimenter d'autres chemins.

Les pages qui suivent, expliquent notre démarche.

¹ On lira avec profit la description de ce projet à la page 38 du travail de diplôme de Sylvie Steinmann. STEINMANN, Sylvie, Fonds Arthur Conan Doyle : base de données images pour la partie iconographique du fonds, Genève : E.I.D, 1999, 46 p.

2. CONTEXTE DU PROJET

MEMORIAV

Memoriav est une association pour la préservation de la mémoire audiovisuelle suisse née en 1995. Elle émane du groupe de travail qui a élaboré un concept d'archivage des documents audiovisuels du pays, sur demande de la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss.

Les institutions fondatrices de l'association sont la Cinémathèque suisse à Lausanne, la Phonothèque nationale à Lugano, la Société Suisse de Radiotélévision (SSR) à Berne, l'Office fédéral de la communication à Bienne, les Archives fédérales et la Bibliothèque nationale à Berne. Dès 1995, l'association prévoit l'intégration ultérieure de deux membres fondateurs, l'un représentant la Vidéo et l'autre la Photographie. Cette dernière est désormais représentée par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (ISCP) basé à Neuchâtel.

Les buts de cette association sont la sauvegarde et la diffusion pour les besoins de la recherche du patrimoine audiovisuel suisse. Cette terminologie recouvre les images fixes, le son, les images animées, ainsi que les différentes rencontres entre ces trois médias. Memoriav ne traite pas de fonds documentaires, mais fonctionne comme un service de mise en réseau des compétences de diverses organisations capables d'assurer sa mission et sa réflexion. Les travaux sont coordonnés par le secrétariat général basé à Berne. Cette forme de fonctionnement en réseau est assez rare dans le monde, il est plus courant de rencontrer un cloisonnement très fort entre les archives et les bibliothèques nationales.

Il y a trois sortes de membres au sein de l'association : les membres fondateurs, les membres collectifs (organismes privés ou publics dont les missions sont analogues à celles de Memoriav) et les membres de soutien

pouvant être des personnes physiques ou morales. Seuls les membres fondateurs et collectifs ont le droit de vote, ainsi que celui d'être élus au comité directeur.

Le comité directeur se compose d'un représentant de chaque institution fondatrice et de trois membres collectifs au maximum. Le mandat du comité directeur est de 4 ans.

Le financement de cette association repose essentiellement sur des montants alloués par la Confédération ainsi que sur les cotisations des différents membres fondateurs, celles des autres membres, les produits de l'activité de l'association, des dons, des legs. Pour les années 1998 et 1999 les recettes se sont élevées respectivement à 2,7 et 2,3 millions et les dépenses à 2,8 et 2,1 millions. Le budget prévu pour l'année 2000 est de 2'122'000.-

Pour plus d'information, voire les statuts de l'association, annexe 1 (et plus particulièrement les articles 2, 4, 5, 6, 12, 15 et 18), ainsi que les comptes qui les accompagnent.

INSTITUT SUISSE POUR LA CONSERVATION DE LA PHOTOGRAPHIE (ISCP)

L'ISCP a été créé en 1986 sous l'égide du Canton et de la Ville de Neuchâtel, avec le concours du Fonds National de la Recherche Scientifique. Il s'agit d'un centre national de compétences en matière de conservation et de restauration des documents photographiques. Son président est Rémy Scheurer, Conseiller National, et son directeur Christophe Brandt. Cet institut met les cinq départements décrits ci-dessous à la disposition des musées, bibliothèques, archives et collections privées.

- L'atelier de restauration
Cet atelier veille avant tout à la préservation des documents. Il s'agit ici de consolider les supports, d'éliminer les micro-organismes mettant le

matériel en danger, de reconstituer des lacunes et d'isoler le document. La politique de l'ISCP est très claire en la matière, elle se refuse à toute intervention chimique, ces interventions ayant des résultats trop aléatoires.

- L'atelier de tirage ancien et reprint

Il arrive que certaines institutions en charge de collections photographiques possèdent des négatifs dont les tirages sont introuvables. D'autres fois les tirages existent, mais leur lisibilité est très lourdement affectée. Dans ces deux cas de figure, l'ISCP peut alors proposer des tirages reproduisant la méthode utilisée à l'époque de la création des documents en question. Ce travail est coûteux et n'est réservé qu'à certaines pièces jugées exceptionnelles.

- L'atelier de tirage moderne

Ce département s'adresse aux photographes préférant soumettre le travail de l'agrandissement à un tireur (en l'occurrence une tireuse) professionnel. Ce travail nécessite de discuter avec le photographe afin de comprendre la vision qu'il a de son œuvre pour pouvoir la reproduire sous forme de tirage. L'ISCP s'attache ici à réaliser des épreuves respectant les normes internationales en matière de conservation.

- L'atelier de montage archival

Cet atelier pourvoit à la présentation des documents nouvellement créés ou restaurés. A ce stade, il est important d'entourer ces œuvres de matériaux pouvant supporter les épreuves du temps sans se dégrader. Il est en effet inutile de restaurer une œuvre pour la placer ensuite entre deux feuilles de papier acide. Cet atelier conçoit donc des passe-partout en carton neutre et des méthodes de collage facilement réversibles.

- Le bureau de conseil en conservation

Il s'agit là de mettre au service des institutions chargées de conservation, un interlocuteur à même de les conseiller. Ce département s'attache à trouver des solutions en accord avec les matériaux à conserver et les

moyens de l'institution, ceci afin de ne pas défavoriser les petits musées et les petites collections.

Ces cinq départements travaillent régulièrement avec les Archives Fédérales, le Musée de l'Élysée à Lausanne, die Stiftung für die Photographie à Zürich et le Musée Olympique, pour ne citer que les plus célèbres.

Comme je l'ai mentionné plus haut, l'ISCP représente la photographie au sein du comité directeur de Memoriav par la voix de Christophe Brandt. Cette nomination a été appuyée par l'Association suisse des institutions pour la photographie (ASIP), qui regroupe une trentaine de membres. Dans ce cadre, l'institut a pris et prend encore part à de nombreux projets soutenus par Memoriav. C'est au travers de ces travaux que l'ISCP a été amené à s'intéresser au Fonds Donetta.

Citons à titre d'information un autre projet Memoriav effectué au sein de l'ISCP, l'inventaire des collections photographiques suisses. Cet énorme travail est effectué par Sylvie Henguely par le biais d'un questionnaire et de visites. Il donnera lieu à une base de donnée consultable sur Internet permettant la localisation des collections par thèmes. En interne, cet outil permettra à Memoriav de connaître les institutions ayant le plus besoin de mesures d'urgence.

LES ARCHIVES DONETTA A CORZONESO

HISTORIQUE

Le fonds appartient à la commune de Corzoneso dans le Val Blenio au Tessin.

A la mort de Roberto Donetta en 1932, la commune de Corzoneso, qui l'a assisté financièrement durant la fin de sa vie, devient propriétaire de tous ses biens. Elle organise alors une vente aux enchères afin de renflouer la dette de Donetta. Les 5'000 plaques de verres (= les négatifs) ne trouvant aucun acquéreur, la commune décide de les entasser dans le grenier de la maison communale, d'où elles migreront plus tard vers le grenier de la

maison paroissiale et certaines vers une étable. C'est dire si les conditions de stockage n'étaient pas optimales et s'il est heureux que ces plaques existent encore.

Dans les années 1980, Mariarosa Bozzini, professeur de gymnastique corrective très curieuse de l'histoire de sa vallée, apprend l'existence de ces plaques. Mariarosa Bozzini connaissait l'histoire du photographe ambulant de la vallée. En effet, elle avait vu enfant, des originaux de Donetta représentant sa famille, en particulier sa tante, contemporaine du photographe, qui tenait l'auberge de Corzoneso. Elle demande alors la permission de regarder ces plaques une par une et, avec l'aide de Egidia Bozzini commence à inventorier et promouvoir ce fonds. Toutes deux ne sont pas des professionnelles de la gestion du patrimoine, mais des curieuses passionnées. Leur travail bénévole va permettre de faire connaître ces images au travers d'expositions dont la plus importante se déroule en 1993 au Musée Cantonal d'Art de Lugano. Un très beau catalogue est édité à cette occasion.²

GESTION DU FONDS

A l'heure actuelle, il existe un contact de chacune de ces plaques et ce quel que soit leur état sanitaire. Le contact est le tirage positif d'un négatif ; on l'appelle contact car il s'agit d'une méthode où la plaque de verre est posée à même le papier sensible, puis exposée à la lumière. Ainsi chaque positif obtenu correspond au format de son négatif. La totalité de ces tirages représente 46 classeurs répartis dans 28 classes. Les plaques ont été placées dans des pochettes ad hoc, numérotées de 1 à 5000.

Les Archives Donetta sont ouvertes au public tous les premiers dimanches du mois de 14h à la tombée du jour. Les habitants de la région feuilletent les classeurs et s'ils reconnaissent une personne ou un endroit, ils notent

² MUSEO CANTONALE D'ARTE, Roberto Donetta, pioniere della fotografia nel Ticino di inizio secolo, Milan : Charta, 1993, 109 p.

ces indications que l'on joint aux tirages. Ainsi le fonds se documente petit à petit.

Mariarosa Bozzini est elle-même une mine de renseignements en ce qui concerne la vie de Roberto Donetta. Il est vrai qu'elle travaille sur ce fonds depuis une vingtaine d'années. Certains objets personnels de Donetta l'ont aidé dans ses recherches. Il s'agit d'une sorte de journal dans lequel le photographe copiait des articles de journaux, et de certaines de ses lettres. Ces pièces écrites font également partie du fonds et n'ont pour l'instant pas subi de traitement sanitaire ou documentaire.

ETAT DU FONDS

Comme je l'ai mentionné plus haut, les plaques se trouvent dans des pochettes ad hoc. Elles n'ont pas été nettoyées auparavant, il se peut donc que des éléments biologiques ou des éléments chimiques instables continuent leur travail de dégradation. Elles sont enfermées dans une armoire anti-feu qui malheureusement n'arrive pas à les contenir toutes.

Les originaux (= tirages effectués de la main même de Roberto Donetta) se trouvent actuellement à l'ISCP où ils ont été restaurés, dans le cadre d'un projet de sauvegarde de Memoriav. Ils sont au nombre de 575 environ. Ces originaux devraient retourner au Tessin dès l'aménagement d'un lieu à même de les recevoir dans les conditions idéales. Ce point est débattu en ce moment même au Tessin.

AVENIR DU FONDS

L'avenir de la Fonds Donetta n'est pas encore déterminé. Cependant, il est clair à l'heure actuelle qu'il ne va pas tomber dans l'oubli. En effet, deux projets sont actuellement en cours de développement. Le premier projet

émane de la commune de Corzoneso. Celle-ci envisage l'achat de la Casa Rotonda, dernière demeure de Donetta, afin d'y élaborer un centre d'exposition et de documentation sur la vie dans le Val Blenio durant la première moitié du XXe siècle. La maison devrait bénéficier d'un réaménagement satisfaisant aux normes de conservation en vigueur. Ce lieu serait donc à même de recevoir les plaques et les originaux dans des conditions idéales. Les initiateurs de ce projet sont actuellement à la recherche de financements.

Le deuxième projet s'inscrit dans le cadre de la Bibliothèque cantonale du Tessin à Bellinzona. Un groupe de travail réfléchit à la création d'un Centre de documentation régionale financé par le canton du Tessin. Ce centre ne s'occuperait pas de fonds à proprement parler, mais proposerait des dossiers concernant les différents organismes tessinois possédant de la documentation régionale. Dans ce cadre, la totalité des images numérisées pourrait trouver un hébergement logistique et professionnel. Ce projet est actuellement retardé en raison d'événements politiques. En effet, le Département de la Culture du Canton du Tessin vient de changer de chef, ce qui implique une reprise des discussions et des négociations quasiment au début.

Cette solution en tandem serait à mon avis une très bonne chose. En effet, d'un côté, la commune de Corzoneso ne serait pas dépossédée de son fonds, et de l'autre, celui-ci bénéficierait d'une diffusion aussi large que possible et d'un cadre professionnel nécessaire à la mise en valeur de l'information.

3. REFLEXIONS PRELIMINAIRES

DEFINITION DES BUTS DE LA BASE DE DONNEES

Les fonctions primaires d'une base de données se définissent selon un certain nombre de critères. On peut retrouver ces différents critères dans la littérature spécialisée. Les voici présentés ci-dessous à la lumière du contexte qui nous intéresse.

- Connaître la vocation et la politique de l'organisme

Les Archives Donetta n'ont pas de réelle politique, j'entends par-là qu'il n'existe pas de charte établie. Cependant, on peut dire que l'intérêt de la commune est de faire connaître ces archives, afin de récolter des fonds lui permettant de pourvoir à leur entretien et au développement de la commune et de la région.

- Définir les missions de l'organisme

La mission première des Archives Donetta est bien sûr la conservation dans les meilleures conditions du fonds de photographies, mais elle est aussi de diffuser la somme d'informations qu'il contient. En effet, ces archives ne conservent pas de documents tombant sous le coup d'une interdiction de consultation pour des raisons de protection des données personnelles. De plus il est à noter que, de manière générale, la mission des archives tend de plus en plus résolument à la diffusion.

- Evaluer les moyens financiers et en personnel à disposition

Comme nous l'avons vu plus haut, l'avenir du fonds n'est pas encore déterminé. Il est donc assez difficile de définir quels seront les moyens

financiers et en personnel attribués à la base de données et dans le futur, à un éventuel site Internet. Rappelons que les Archives Donetta fonctionnent exclusivement grâce à la passion de Mariarosa Bozzini, et au temps bénévole qu'elle leur consacre.

L'ISCP quant à lui met à ma disposition un puissant ordinateur PC, des logiciels et un scanner de haute qualité. De plus, il est important de signaler qu'il s'est adjoint les services d'une personne supplémentaire ayant des connaissances spécifiques dans le domaine de la numérisation des images.

- Etudier le nombre de demandes et leur nature

Les demandes peuvent être plus ou moins définies. En effet, les usagers des Archives Donetta sont surtout des habitants de la région. Leur plaisir est de retrouver des aïeux ainsi que les lieux de leur enfance. Il ne s'agit pas de demandes précises ; rappelons que le fonds n'est pas documenté pour l'instant, au sens où nous l'entendons. Le fonctionnement est tout à fait informel. Les gens « visitent » le fonds comme s'il s'agissait d'une exposition. Ils feuilletent les classeurs contenant les tirages modernes, ils « fouinent ». Ceci tient évidemment à l'organisation même des archives et surtout au fait qu'il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul accès : la classification. Mais relevons un élément intéressant et important de cette pratique : les visiteurs documentent le fonds au gré de leurs visites, ainsi ils se l'approprient, dans le sens qu'ils participent à sa mise en valeur. Il existe un lien très fort et très direct entre les habitants et ces archives. Il est important d'en tenir compte.

Donc si les demandes ne sont pas formulées dans des termes précis, on peut constater une récurrence quant à la démarche : l'envie de retrouver une trace de son passé ou de ses aïeux.

- Définir le profil et les besoins des utilisateurs réels et potentiels

Le profil des utilisateurs réels est donc plus ou moins connu. Quant au public potentiel, il a en l'occurrence, grâce ou à cause de l'Internet, tendance à s'élargir de façon exponentielle. Il est donc intéressant de définir une typologie des utilisateurs d'images, sujet développé dans le chapitre suivant.

- Connaître la nature du fonds

Le fonds est tout à fait identifiable. Mariarosa Bozzini a été d'accord de compter le nombre de documents répartis dans chaque classe. Le résultat est représenté dans le tableau suivant :

CLASSES	NOMBRE DE DOCUMENTS PAR CLASSE
Autres, divers	55
Animaux et arguments ruraux	28
Abstractions	13
Portraits d'enfants	501
Catastrophes naturelles	21
Maisons	162
Eglises et arguments religieux	82
Couples	99
Corzoneso	162
Divertissements	85
Portraits de femmes	708
Photos de la famille de Roberto Donetta	88
Photographies de photographies	165
Photographies expérimentales	14
Funérailles et processions	47
Photos de groupes	250
Photos de familles	429
Intérieurs	37
Mariages	108
Métiers (portraits d'artisans)	202
Moyens de transports	91
Militaires et miliciens	88
Portraits de morts	63
Paysages	325

Portraits de religieux	122
Scènes construites (mises en scènes)	5
Photos de classes (école)	38
Portraits d'hommes	633

On peut constater que le fond se compose en majorité de portraits, de photos de familles et de groupes indéfinis ; viennent ensuite les paysages (villages, maisons, vues de la vallée et catastrophes naturelles) et les événements (divertissements et activités religieuses), le tout se terminant par un groupe d'objets à appartenance incertaine et dont le nombre est peu important par rapport à l'ensemble, groupe qu'on qualifiera de divers. Les lieux représentés sont tous situés dans la même région et la période couverte relativement courte (1900-1932). Ces deux derniers éléments nous indiquent qu'il s'agit d'un fonds au contenu très spécifique, ce qui influencera son traitement documentaire.

PUBLICS POTENTIELS DES BASES DE DONNEES IMAGES

« La connaissance des publics et des usages des collections d'images est encore embryonnaire. Si l'on considère qu'il s'agit d'un phénomène récent, le chemin accompli n'est pas si négligeable mais il faut s'attendre à des évolutions si rapides que les pratiques en seront sans doute encore plusieurs fois bousculées. Il est difficile de prédire qui seront les utilisateurs de l'image dans les bibliothèques de demain et quelles seront leurs pratiques. [...] »

*Nous vivons une époque transitoire marquée encore par la disproportion entre une offre limitée, ne permettant guère que des usages occasionnels, et une demande savante et professionnelle qui ne peut que s'accroître. A cet égard, la responsabilité des bibliothécaires est entière : à eux de donner matière à de nouvelles études. » Extrait de : **Les images dans les bibliothèques**. p. 91.³*

³COLLARD, Claude ; GIANNATTASIO, Isabelle ; MELOT, Michel, Les Images dans les bibliothèques, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1995, 390 p.

Il est important, lorsqu'on se prépare à créer une base de données, de définir les publics et les usages auxquels elle devra répondre. Dans le contexte qui nous intéresse, il est cependant assez compliqué de dégager ces caractéristiques. Comme nous l'avons vu, la future implantation de cette base de données ainsi que son éventuelle diffusion par l'Internet ne sont pas encore définies.

Dans ces conditions, il m'a donc semblé important de chercher à répertorier tous les publics et toutes les demandes. Pour ce faire, je me suis appuyée sur une étude menée par Muriel Cluzeau-Ciry⁴ qui définit une typologie des utilisateurs et des utilisations de banque d'images. Son article me permet de catégoriser les publics comme suit :

- **Le lambda, promeneur ou touriste**

Cet utilisateur désire simplement visualiser des images. Sans but précis, juste pour le plaisir des yeux, un peu comme on déambulerait dans une exposition un dimanche après-midi pluvieux. Cette « visite » peut déclencher l'envie d'approfondir un des sujets : soit le procédé technique utilisé, soit la période représentée, la vie et l'œuvre du photographe, l'organe collectionneur... Il est donc important de prévoir pour cet utilisateur, une certaine documentation liée au fonds. Cette documentation peut être directement intégrée à la base sous forme de textes rédigés à cet effet ou encore sous forme de bibliographie ou de répertoire de liens lors d'une diffusion par l'Internet.

- **La demande précise**

Cette demande est définie par un ou plusieurs paramètres non modifiables. Pour répondre à ce genre de question, il est important que le logiciel de recherche permette une visualisation du thésaurus, des relations et des hiérarchies existant à l'intérieur de celui -ci.

- **La demande thématique**

Ce genre de recherche intéresse plutôt les iconographes devant illustrer un livre ou un article. Le but se précise en général pendant la

⁴CLUZEAU-CIRY, Muriel, Typologie des utilisateurs et des utilisations d'une banque d'images : application au projet EXPRIM, in Documentalistes : sciences de l'information, vol.25, n° 3, 1988, pp. 115-120

visualisation d'images. Le point de départ et le point d'arrivée peuvent se situer dans des champs sémantiques n'ayant rien à voir l'un avec l'autre. Là encore, la disponibilité du thésaurus est un avantage. Il peut donner des idées et ainsi permettre d'élargir la recherche.

- **La très problématique demande connotative**

Cette demande est problématique, car l'utilisateur cherche ici une image non pas pour un détail ou un sujet particulier, mais pour le sentiment qui s'en dégage. Or les sentiments sont propres à chacun et il devient dès lors très difficile de pratiquer une indexation cohérente. Afin de mieux répondre à ce genre de question, il est recommandé de chercher le contexte dans lequel ce sentiment a pour habitude de se manifester. Comme dans les cas de demande précise et thématique, il est important de proposer la visualisation du thésaurus lors de la recherche.

CONCLUSION

On peut donc déduire de cette réflexion que la base de données doit être une structure permettant la saisie d'informations spécifiques, d'accès aisé et de gestion simple.

Informations spécifiques, au vu de la nature du fonds. Accès aisé pour un public extrêmement varié et de gestion simple du fait de l'inconnue que représente encore l'endroit d'implantation de la base.

Le choix du logiciel s'est rapidement porté sur Access. Les raisons de ce choix sont assez simples. Aucun budget n'était imparti ni à la recherche ni à l'achat d'un logiciel spécialisé dans le traitement documentaire des images fixes. L'ISCP possédait le logiciel Access et j'étais au bénéfice d'une formation sur ce logiciel. En dernier lieu, point non négligeable, Access permet l'insertion de fichiers image.

4. TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Qu'est-ce que le traitement documentaire ? Il me semble important ici de faire une description rapide des diverses étapes de ce traitement. La question a été posée à Michèle Hudon, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, par Kumiko Vézina pour son rapport intitulé : Survol du monde de l'indexation des images⁵. Michèle Hudon établit trois descriptions simples et à mon avis efficaces, je les retranscris donc ici :

« Le catalogage consiste à décrire physiquement un document, quel que soit son format, permettant d'une part de l'identifier de façon unique et d'autre part de le repérer par le biais d'une caractéristique qui n'a pas rapport à son contenu (numéro ISBN, nom de l'auteur, etc.).

La classification permet de placer un document, après en avoir analysé le contenu de façon générale, dans l'ensemble des documents qui traitent du même sujet. Le document est ici considéré comme une entité. C'est un peu comme placer le document dans une boîte étiquetée : Animaux, Meubles, Romans français du 19^{ème} siècle, etc.

Quant à l'indexation, on ne considère plus le document comme une entité distincte mais on considère plutôt les éléments d'information qui s'y trouvent. Le but de l'indexation est toujours de créer des regroupements de documents sur un même sujet, mais la description est plus précise. L'indexation nous permettra donc d'accéder par exemple à tous les

⁵ VEZINA, Kumiko, (Page consultée le 16 février 2000) Survol du monde de l'indexation des images, in Cursus : périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, vol 4, no 1 (Automne 1998), [En ligne]. Adresse URL : <http://www.fas.umontreal.ca/EBSI/cursus/vol4no1/vezina.htm>

documents qui fournissent de l'information sur la meilleure alimentation pour les chiens de telle ou telle race, peu importe que le document qui contient cette information ait été classé dans la grande classe Animaux, sous-classe Chiens, ou dans une classe qui serait plutôt du côté Alimentation, Médecine vétérinaire, etc »

Ces trois étapes définies, voyons comment les appliquer dans le contexte qui nous intéresse.

UN FORMAT DE CATALOGAGE POUR L'IMAGE

Comme le relevait Claire Gheballi Peltier dans son travail de diplôme datant de 1998⁶, il est étonnant de constater que les institutions travaillant avec l'image ne connaissent pas la norme de catalogage Afnor FD Z 44-077⁷. Cela vient peut-être du fait que cette norme est française, donc très peu connue hors de l'Hexagone, et qu'elle est assez jeune (1997). Par contre le problème du catalogage des images, n'est lui, pas récent et il fallait bien y remédier avec les moyens offerts jusqu'alors. Je pense à la norme proposée par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et bibliothèques (IFLA), intitulée ISBD (NBM) (International Standard Bibliographic Description for Non-book materials)⁸.

La norme Afnor a le double avantage d'être rédigée en français et de se concentrer sur les images uniquement. Il ne s'agit plus d'un outil de travail permettant de traiter en vrac tous les objets appelés « non-livres », mais bel et bien d'une règle de catalogage résultant d'une réflexion destinée uniquement au traitement des documents qui nous intéressent ici.

⁶GHEBALLI, Claire, Le traitement documentaire des images fixes : étude préliminaire pour les Archives de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève, Genève : E.S.I.D, 1998, 70 p.

⁷ASSOCIATION DE NORMALISATION FRANCAISE, Normes pour l'épreuve du catalogage : images fixes et animées, sons, Paris : AFNOR, 1998, 338 p.

⁸FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET BIBLIOTHEQUES, ISBD (NBM) : Description bibliographique internationale normalisée des « non-livres », Paris, Bibliothèque nationale, 1984, 68 p.

L'inconvénient d'un traitement plus large comme celui proposé par l'ISBD (NBM) est qu'il n'aiguille pas assez précisément et rigoureusement le professionnel confronté aux nombreuses exceptions de cette documentation spécifique. Le catalogage sert à décrire l'œuvre en tant qu'objet, support d'information, sans déterminer le contenu de cette information. On définira donc ici qui est l'auteur, l'éditeur ou toute autre personne responsable de l'existence de l'œuvre et de sa diffusion, l'âge de celle-ci par le biais de son année d'édition ou de création, son titre, ses caractéristiques physiques comme la nature du support, son procédé de création son état de conservation, la présence d'annotations etc...Or, si les monographies sont relativement simples à décrire, les images fixes possèdent un nombre important de caractéristiques physiques. Si nous ne nous attardons que sur les nombreux procédés de production de l'image fixe, nous aurons rapidement un aperçu du problème : la gravure, la peinture, la photographie entre autres ; procédés qui se subdivisent encore en de nombreuses techniques différentes. C'est pour ces raisons, que la norme Afnor est un très bon outil et qu'il serait important que les milieux impliqués dans la description de l'audiovisuel s'y intéressent d'avantage.

De plus, le Fonds Donetta ne s'intégrant pas, pour l'instant, dans le fonctionnement catalographique d'une institution ou d'un réseau, il m'a semblé intéressant de pouvoir me familiariser avec un nouvel outil.

LA CLASSIFICATION

Comme je l'ai mentionné au début du travail, le Fonds Donetta a fait l'objet d'un classement (Cf. Annexe 4). Cet outil m'a été très utile et il me paraissait évident de l'intégrer à la base de donnée. Dans mon esprit, la classification allait permettre un accès large mais pas suffisamment précis aux photographies. Je décidai donc de créer un champ dédié à l'indexation.

L'INDEXATION

L'indexation des images fait l'objet d'un débat nourri dans la littérature professionnelle. Il y a plusieurs écoles concernant cette pratique. Certains sont partisans de l'indexation dénotative (hard indexing) qui dresse simplement l'inventaire des objets représentés. D'autres préfèrent l'indexation connotative (soft indexing) qui propose plutôt de déterminer ce dont parle l'image, d'identifier les émotions qu'elle véhicule.⁹

Le gros danger de cette deuxième école est que chacun interprète ses sentiments de façon différente. Ainsi deux personnes placées devant la même image n'exprimeront pas forcément le même sentiment. On pourrait aller plus loin en plaçant la même personne devant la même image, mais à divers moments de sa vie et obtenir des interprétations tout à fait dissemblables. Il est donc périlleux de baser uniquement son système de classement sur l'indexation connotative. Les indications d'ordre subjectif peuvent s'avérer utiles par exemple en agence de presse où l'on rencontre souvent des demandes d'images prétexte (trouver une photographie illustrant un article à propos de la violence conjugale, de la délinquance, de l'amour, de la solitude....). Cependant, même dans ce genre de centre de documentation, il est important de prévoir une indexation dénotative des images, découlant d'une analyse primaire.

L'analyse dénotative des images consiste à se poser systématiquement les mêmes questions :

OÙ : localisation géographique

QUAND : localisation temporelle

QUI : présence du sujet animé humain ou animal

⁹ On trouvera un très bon résumé de la situation dans le rapport de Vezina. VEZINA, Kumiko, (Page consultée le 16 février 2000) Survol du monde de l'indexation des images, in Cursus : périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, vol 4, no 1 (Automne 1998), [En ligne]. Adresse URL : <http://www.fas.umontreal.ca/EBSI/cursus/vol4no1/vezina.htm>

QUOI : présence d'objet et décor environnant

COMMENT : description de l'action¹⁰

Ainsi chaque élément est référencé. Encore faut-il définir le degré de profondeur d'indexation et instaurer quelques règles. En effet, la méthode dénotative connaît, elle aussi, sa part de subjectivité. Par exemple, il est intéressant de se demander si un objet situé au troisième plan est susceptible d'intéresser un iconographe, si la rareté de représentation d'un élément est un critère déterminant ou si toutes les collections peuvent bénéficier du même traitement. Ces règles doivent donc être pensées en fonction de la nature des photographies à indexer, mais évidemment aussi en fonction des utilisateurs potentiels.

Il existe une troisième école qui base son discours sur l'idée que l'image ne peut se décrire avec des mots. Cette école recherche des moyens techniques de retrouver les images grâce à des formes, couleurs, matériaux représentés et même grâce à d'autres images. On peut trouver sur l'Internet des sites proposant d'essayer des logiciels utilisant cette méthode¹¹. La recherche dans ce genre d'environnement ressemble à un immense jeu de Memory, (où des images à cliquer servent d'accès à des lots résultats) mais n'est pour l'instant pas concluante. Il est vrai qu'on ne comprend pas très bien les critères rassemblant les éléments photographiques entre eux. Cependant, il faut savoir que la technique de la reconnaissance des formes avance à grand pas et il serait faux de ne pas garder un œil sur ses performances. Le handicap majeur de cette dernière méthode d'accès aux images est son coût, ainsi que l'importance des moyens et connaissances techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

¹⁰ Comment informatiser une photothèque ? Gestion et traitement documentaire, Paris : La Documentation française, 1984, 72 p.

¹¹ Par exemple aux adresses suivantes : <http://www.qbic.almaden.ibm.com/> ou <http://isurf.interpix.com/> ou <http://www.virage.com/index.html>

Dans le cas qui nous intéresse ici, j'ai opté pour une indexation dénotative ne s'attachant qu'aux éléments les plus importants. Ceci dans le soucis de répondre à un public potentiel très large.

CHOIX DU THESAURUS

Lorsque l'on choisit d'indexer un fonds, et ce qu'elle que soit la nature des documents qui le compose (documents écrits, photographiques ou autres), il est recommandé de se munir d'un thésaurus.

Le thésaurus est un outil qui permet de rendre l'indexation cohérente en : évitant l'utilisation de synonymes (*vélo* et *bicyclette*), en tranchant dans le choix des orthographes différentes (*clé* et *clef*), en définissant le contexte d'utilisation du descripteur choisi (*fraise* : de dentiste, le fruit ou l'accessoire vestimentaire ?) etc.... Cet outil établit également une hiérarchie entre les termes (*anémone* est un terme spécifique de *fleur*, qui, lui est un terme générique) et des renvois d'un terme à l'autre, soit sous forme définitive (*vélo* employer *bicyclette*) ou sous forme ouverte (*économie* voir aussi *mathématiques*).

Il n'existe pas énormément de thésaurus propres au traitement des images. L'étude de 1994 effectuée sous la direction de Dauzats¹² recense et analyse quatorze thésaurus français dédiés à l'image. Malheureusement, un certain nombre de ces thésaurus ne sont utilisés que dans les organismes qui les ont créés et ne font l'objet d'aucune publication.

Deux des thésaurus publiés m'ont paru digne d'intérêt : le thésaurus Garnier¹³ et le thésaurus Ethnophoto¹⁴.

Le thésaurus iconographique Garnier se compose de 3200 descripteurs répartis dans 15 listes fermées. Il se veut un outil de traitement des

¹² DAUZATS, Michel (dir.), Le thésaurus de l'image : étude des langages documentaires pour l'audiovisuel, Paris, ADBS éditions, 1994, 94 p. (Secteur audiovisuel)

¹³ GARNIER, François, Thésaurus iconographique : système descriptif des représentations, Paris, Le Léopard d'or, 1984, 239 p.

¹⁴ RICHARD, Philippe ; LOZZA, Brigitte, Ethnophoto, thésaurus pour l'analyse de la photographie ethnographique du domaine français, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998, 317 p.

images en général. L'avantage du thésaurus Garnier réside dans le fait qu'il est possible d'en saisir la structure globale assez aisément. Un nombre appréciable de notices d'application accompagnent les descripteurs et 450 gravures sont analysées pour en illustrer l'utilisation. Les termes choisis sont simples, et il est possible de préciser certaines caractéristiques de l'élément indexé grâce à l'usage de la ponctuation (par exemple l'état d'un végétal : *rosier : en fleurs* ou la matière d'un objet : *pot : fer*).

Le thésaurus Ethnophoto se compose de 10'000 descripteurs répartis dans 40 listes hiérarchisées, il est suivi d'une liste permutée, mais ne fournit aucune notice d'application. La liste permutée permet de retrouver les termes et expressions par ordre alphabétique et renvoie à la hiérarchie à laquelle ils appartiennent. Cet outil est intéressant mais pas toujours d'une manipulation aisée. Notons par exemple, l'absence de titre courant indiquant dans quelle hiérarchie on se trouve et le fait que le numéro du descripteur ne soit pas indicatif de la liste à laquelle il appartient. Enfin, ce thésaurus m'a semblé trop spécialisé pour répondre aux critères d'indexation que je m'étais fixés c'est à dire une indexation rapide et simple. Ce thésaurus est un bel outil, mais du fait de sa spécialisation, il est préférable d'avoir du temps devant soi pour s'y adapter.

Mon choix s'est donc porté sur le thésaurus iconographique Garnier.

MISE EN PRATIQUE DE L'INDEXATION

Au moment de la mise en pratique de ma méthode d'indexation, je me suis rendue compte de la redondance des informations que je saisissais : d'une part, entre la classification, le titre et le champ d'indexation et, d'autre part, d'une fiche à l'autre. Il m'est donc apparu que ce travail, qui prend du temps, ne servait pas à définir des groupes plus fins que ceux formés par la classification existante.

En effet, la majorité des photographies sont des portraits et des photos de groupe. Il m'aurait donc fallu, afin de différencier les photographies les unes des autres, décrire avec précision les habits, les postures et les

attributs (moustache, barbe, chignon etc....) de chaque modèle. Ce travail m'aurait amenée à avoir un nombre important de descripteurs par image sans forcément créer des lots résultats plus fins. En effet, rappelons-nous qu'il s'agit d'un fonds de photographies couvrant un laps de temps relativement court et une aire géographique très restreinte. Le facteur temps est important. Au début du XXe siècle, la photographie n'était pas un acte social sans conséquence, on se préparait pour poser, on revêtait ses plus beaux atours, on « s'endimanchait ». Les modèles se ressemblent donc passablement d'où l'inutilité de les décrire un à un. Les garçons portent des culottes courtes avec des vestons, les fillettes des robes avec des cols en dentelle, les femmes ont les cheveux attachés et les hommes sortent leur costume trois pièces et exhibent leur montre à gousset. C'est la réalité d'une époque et d'un acte social : se faire prendre en photo au début du XXe siècle.

Ainsi les objets représentés dans ce fonds tendent à être souvent les mêmes. De manière anecdotique, on verra passer soudain une pipe à long bec, un outil spécifique à une activité ou un magnifique képi orné de plumes, mais la plupart des objets photographiés sont des chaises, des fauteuils, des plantes, des bouquets de fleurs et les habits du dimanche cité plus haut.

En revanche, la méthode d'indexation choisie ne permettait pas d'indexer un élément important et récurant du travail de Donetta ; je veux parler du fond. De part la situation de cet élément, il m'était impossible d'introduire les termes « mur » ou « tenture » dans le champ réservé à l'indexation. En effet, l'utilisateur qui cherche un mur, ne va pas être satisfait de trouver une ou peut-être deux photographies *de* mur, au milieu de 150 portraits *devant* un mur. Cependant il me semblait dommage de ne pas indiquer cette constante esthétique importante, cette volonté de Donetta de placer le modèle devant un fond comme pour l'extraire de son quotidien, sans toutefois le masquer complètement.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, je décidais donc d'abandonner l'indexation et d'affiner la classification existante en ménageant une place au travail esthétique de Donetta.

LA NOUVELLE CLASSIFICATION

La nouvelle classification se compose de 35 classes. Elle tente d'affiner certaines classes trop importantes comme les portraits de femmes, d'hommes et d'enfants, ainsi que les photos de groupes et de familles, en les subdivisant selon le fond devant lequel posent les modèles.

A l'opposé, elle regroupe sous une même entrée des classes de très petites tailles. Sont regroupés, par exemple, sous « divers », les éléments de « scènes construites », « photographies expérimentales », « abstractions » et « divers ».

D'autres fois encore, j'ai extrait un lot de représentations aux caractéristiques similaires d'une classe composée d'un nombre important d'éléments. C'est le cas de la nouvelle classe « ponts » qui me permet d'offrir un accès plus fin et d'alléger la classe « paysage ».

Il est important de préciser que je me permets ces aménagements avant tout parce que les images sont lisibles directement à l'écran. On sait maintenant qu'il faut 20 secondes pour lire un lot de 50 photographies. On peut donc imaginer des classes contenant jusqu'à 100 voire 150 photos sans trop lasser l'utilisateur.

« Dans une photothèque, [...] consulter des photographies, notamment dans le but de sélectionner des images pertinentes par rapport à une recherche précise (par exemple, sélectionner dans un paquet de diapositives toutes les photos représentant une jument blanche avec, à côté d'elle, un petit poulain) peut aller très vite. Présentées sur des planches transparentes de vingt diapositives, et passées rapidement sur une table lumineuse, cinq cent diapositives peuvent être facilement consultées dans

un temps qui dépasse rarement les 10 minutes, et qui est souvent de l'ordre de 200 secondes, soit une diapositive pour 0,4 seconde. »¹⁵

De plus, la majorité des professionnels s'accordent à dire qu'en matière d'image le bruit (trop de réponses par lots résultat) est préférable au silence documentaire (pas de réponse).

Les nouvelles classes sont représentées dans le tableau suivant :

CLASSES	CATEGORIES GENERALES
-Famille de Roberto Donetta -Familles à la campagne ou dans un jardin -Familles devant une maison ou un mur -Familles devant une tenture	Photos de famille
-Portraits d'artisans -Portraits de militaires ou de miliciens -Portraits de morts ¹⁶ -Portraits de religieux -Portraits d'enfants à la campagne ou dans un jardin -Portraits d'enfants devant une maison ou un mur	Portraits

¹⁵ Extrait de la page 142 de : HUDRISIER, Henri, L'Iconothèque : documentation audiovisuelle et banques d'images, Paris : La Documentation française, 1982, 269 p.

¹⁶ "Portraits mortuaires" est le terme exact.

<ul style="list-style-type: none"> -Portraits d'enfants devant une tenture -Portraits d'hommes à la campagne ou dans un jardin -Portraits d'hommes devant une maison ou un mur -Portraits d'hommes devant une tenture -Portraits de femmes à la campagne ou dans un jardin -Portraits de femmes devant une maison ou un mur -Portraits de femmes devant une tenture 	
<ul style="list-style-type: none"> -Couples -Groupes à la campagne ou dans un jardin -Groupes devant une maison ou un mur -Photos de classes 	Photos de groupes
<ul style="list-style-type: none"> -Eglises -Fabriques¹⁷, cafés, mairies, auberges -Maisons d'habitations -Ponts 	Ouvrages architecturaux
<ul style="list-style-type: none"> -Catastrophe naturelles -Vues 	Paysages
<ul style="list-style-type: none"> -Divertissements -Moyens de transport 	Activités humaines
<ul style="list-style-type: none"> -Funérailles, processions -Mariages -Messes, baptêmes, communions 	Vie religieuse
<ul style="list-style-type: none"> -Animaux -Divers -Photographies de photographies 	Autres

Les catégories générales servent à la construction de l'arborescence qui guide l'utilisateur faisant une recherche par classe. Elles sont nées d'un souci d'ergonomie dont je parlerai plus loin.

¹⁷ Ce terme est utilisé ici pour "usine".

5. LA BASE DE DONNEES

LE FORMULAIRE DE SAISIE

Les champ décrits ci-dessous se plient aux règles de la norme Afnor FD Z 44-077 consacrée à la description bibliographique des images fixes et animées.

1. **Titre** : on trouve très rarement un titre annoté à même la plaque. Quand cela se produit, on le retranscrit tel quel. Dans la majorité des cas, il s'agit d'inventer un titre (titre factice) décrivant de façon dénotative le sujet représenté. Lorsque le titre est factice, il est saisi entre crochets carrés : [].
2. **Mention de responsabilité** : on indique ici le nom de l'auteur de la photographie tel qu'il se trouve sur l'objet que l'on catalogue ou entre crochets carrés si on obtient cette information d'une autre source. Ce

champ est accompagné d'une liste de choix afin de rendre la saisie plus rapide. Les choix sont : [Roberto Donetta], Donetta fot. , fot. Donetta, ainsi qu'une place libre permettant d'introduire les autres cas de figure.

3. **Date de création** : année de la prise de vue quand on la connaît, sinon rien. J'ai décidé de ne pas faire d'évaluation, ce travail étant impossible à effectuer sans une immersion totale dans l'histoire de la vallée. Par contre, quand la date est précisée sur la plaque au jour près, cette information est saisie dans le champ N° 7.

4. **Procédé technique** : ce champ est en fait la zone de description matérielle, sans la mention de format qui est traitée dans le champ suivant. Ce découpage simplifie la saisie. Dans cette première partie de la zone, on indique le nombre de documents décrits dans cette notice, le procédé technique et la mention de couleur. Ces trois informations étant toujours les mêmes, elles apparaissent directement dans le formulaire de saisie sous la forme suivante : « 1 photographie nég. sur verre : gelatino bromure d'argent, n. et b. » Il est cependant possible d'introduire une autre indication si nécessaire.

5. **Le format** : dimensions en cm. Hauteur x largeur dans le sens de la lecture de l'image. Ce champ s'accompagne d'une liste de choix afin de permettre une saisie gagnant en rapidité.

Note

6. **Source du titre restitué** : il arrive que l'on trouve le titre d'une plaque ailleurs que sur celle-ci. Par exemple au dos d'un original ou par le biais de la documentation accompagnant le fonds. Dans ce cas, on saisit le titre entre crochets carrés dans la zone du titre et on indique la source ici.

7. **Annotation sur la plaque** : on saisira ici toutes autres annotations que le titre et la mention de responsabilité.

8. **Circonstance de création, commande** : Ce champ a été créé car Mme Bozzini connaît des histoires entourant la création de certaines photos.

9. **Ayants droits** : il est important de définir qui possède les droits sur les œuvres cataloguées. Dans notre cas ce champ contient toujours : Droits de reproduction Archivio Roberto Donetta, 6722 Corzoneso.

10. **Etat de conservation** : ce champ sert à indiquer quelles sont les causes de dégradation de certaines plaques. Je n'ai pas documenté ce champ, il m'aurait fallu pour cela, examiner chaque plaque et surtout être à même de reconnaître les causes de dommage. Ce champ sera documenté par une spécialiste de la restauration.

11. **Classe** : ce champ est composé d'une liste de choix fermée comportant 35 classes.

12. **Localisation** : no de la plaque de verre ; ce numéro permet de retrouver le négatif, l'objet physique conservé à Corzoneso, mais c'est également un accès rapide utilisable au sein de la base.

Ces champs consacrés au catalogage sont suivis de 2 champs servant à l'indexation, c'est-à-dire à la description du contenu.

1. **Lieu représenté** : on introduit ici le nom du village que l'on voit sur la prise de vue. On ne mentionnera pas des lieux-dits et le nom de maisons particulières, informations qui seront reproduites dans le titre.

2. **Personne(s) représentée(s)** : l'indication sera reproduite comme suit : Nom de famille, Prénom ou Nom de famille-Nom de jeune fille, Prénom

A ces champs s'ajoutent 3 champs non-accessibles au public, dédiés à la gestion du fonds.

1. **Nombre d'originaux** : l'unité traitée est toujours la plaque ; il s'agit donc bien des tirages faits par Donetta à partir de cette plaque et conservés par ce service d'archives. Cette information permet d'évaluer la valeur du fonds, puisque seuls les tirages originaux ont une valeur marchande.

2. **Original prêté à, jusqu'à** : afin de contrôler la circulation des originaux.

3. **Plaque prêtée à, jusqu'à** : afin de contrôler la circulation des plaques.

Ce qui nous amène à un total de 17 champs permettant de documenter le Fonds Donetta.

LE MASQUE DE RECHERCHE MULTI-CRITERES

Sont décrits ci-dessous les champs interrogeables ainsi que les possibilités d'interrogation de chacun.

Titre

Il est difficile de connaître exactement le titre d'une plaque. Cependant, il est possible d'introduire dans ce champ de recherche, un mot précédé et suivi d'une étoile (*), qui fait office de troncature, et d'envoyer la recherche. On obtient ainsi un lot résultat formé de tous les titres dans lesquels apparaît ce terme.

Lieu

Ce champ s'accompagne de la même liste de choix que le masque de saisie, il suffit donc de sélectionner le village dont on aimerait voir apparaître les images.

Date de création

Ce champ de recherche ne fonctionne malheureusement pas. Un nombre extrêmement restreint d'images bénéficie de cette information. Cependant, il est important de résoudre ce problème rapidement.

Personne(s) représentée(s)

Ce champ est interrogeable de la même manière que le champ titre. C'est-à-dire qu'il est possible d'utiliser la troncature (*). Ceci est particulièrement utile pour les recherches concernant les femmes photographiées avant et après leur mariage. En effet, le nom de jeune fille est souvent conservé et placé après le nom du mari.

Classes

Les 35 classes dans lesquelles les images ont été réparties, se trouvent dans la liste de choix accompagnant ce champ. Signalons qu'il est possible d'utiliser la troncature (*) comme pour les champs « titre » et « personnes ». Ceci permet de créer des groupes plus généraux. Par exemple, si je veux trouver tous les portraits devant une tenture, je taperais : « *tenture* », j'obtiendrais ainsi un lot résultat contenant toutes les femmes mais également tous les hommes et tous les enfants photographiés devant une tenture.

Numéro de plaque

Ce champ sert à retrouver une image par son numéro.

Format

On peut ici chercher les plaques par leur format.

Les trois icônes se trouvant en haut à droite du masque de recherche ont les fonctions suivantes :

Les jumelles

Elles servent à envoyer la recherche.

Le signe =

Il permet d'effacer la requête précédente et rend toutes les images à nouveau accessibles pour une autre requête.

La porte ouverte

Cet icône sert à quitter le formulaire de recherche multi-critères. Dans la recherche par classe décrite ci-après, il renvoie à l'écran précédent.

LA RECHERCHE PAR CLASSES

Derrière le bouton « recherche par classe », se cache une arborescence qui je l'espère est ergonomique et pas trop monotone.

Le premier écran propose les huit catégories générales énoncées plus haut qui mènent aux 35 nouvelles classes. Il me semblait assez aride, en effet, de demander d'emblée à l'utilisateur de choisir dans une liste de 35 items. Derrière chacun de ces huit boutons de commande, se trouvent des embranchements finaux et donc des images, cependant il arrive parfois qu'une classe particulièrement importante nécessite un écran supplémentaire. Je vous invite à regarder l'annexe 5 afin de vous faire une idée visuelle du fonctionnement de cette arborescence.

6. TEST

SELECTION DU LOT TEST

Afin de sélectionner un lot représentatif de l'entier du fonds, je me suis appuyée sur la classification existant à Corzoneso. Comme je l'ai déjà mentionné, j'ai demandé à Mariarosa Bozzini de compter le nombre de documents se trouvant dans chaque classe. Le total des tirages s'élève exactement à 4621 après comptage classe par classe. J'ai donc calculé le pourcentage que chaque classe représentait en rapport à la totalité du fonds. J'ai ensuite multiplié ce pourcentage par cinq afin d'obtenir un dix pour-cent représentatif.

Les résultats de mes calculs sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Classes	Nombre de	Rapport classes /	Nombre de
---------	-----------	-------------------	-----------

	documents par classe	entier du fonds en %	documents à traiter par classe
Autres, divers	55	1.2	6
Animaux et arguments ruraux	28	0.6	3
Abstractions	13	0.3	2
Portraits d'enfants	501	10.8	55
Catastrophes naturelles	21	0.4	2
Maisons	162	3.5	18
Eglises et arguments religieux	82	1.7	9
Couples	99	2.1	11
Corzoneso	162	3.5	18
Divertissements	85	1.8	9
Portraits de femmes	708	15.3	78
Photos de la famille de Roberto Donetta	88	1.9	10
Photographies de photographies	165	3.5	18
Photographies expérimentales	14	0.3	2
Funérailles et processions	47	1	5
Photos de groupes	250	5.4	27
Photos de familles	429	9.3	47
Intérieurs	37	0.8	4
Mariages	108	2.3	12
Métiers (portraits d'artisans)	202	4.4	22
Moyens de transports	91	1.9	10
Militaires et	88	1.9	10

miliciens			
Portraits de morts	63	1.3	7
Paysages	325	7	36
Portraits de religieux	122	2.6	13
Scènes construites (mises en scènes)	5	0.1	2
Photos de classes (école)	38	0.8	4
Portraits d'hommes	633	13.6	70
Totaux	4621	99.3	510

A la suite de ces calculs, Christophe Brandt et moi, sommes partis chercher les plaques et les tirages nécessaires à mon travail. Parmi les classes, nous avons choisi les contacts nous semblant les plus intéressants. Les critères de choix étaient les suivants :

- Le nombre de documents par classe, déterminé dans le tableau ci-dessus.
- La présence d'informations sous forme de notes de la main de visiteurs ou de celle de Mariarosa Bozzini, concernant les lieux ou personnes représentés.
 - Un intérêt esthétique particulier.
 - Des marques apparentes de dégradation.
 - La présence d'annotation de la main de Donetta, à même la plaque.

Le lot test se compose finalement de 565 éléments.

NUMERISATION DU LOT TEST

Le lot déterminé plus haut a été scanné. Cette opération a soulevé plusieurs questions. En effet, il est prévu que l'entier du Fonds Donetta soit sauvegardé sur support optique, et ce toujours dans le cadre des travaux de Memoriav. Le projet donnait à l'ISCP l'occasion de réfléchir à la meilleure méthode de traitement. Christophe Brandt a donc pris contact avec les

Archives Fédérales (AF) afin qu'elles nous donnent des indications concernant une éventuelle norme. Il s'est avéré que les AF scannent des images depuis un certain temps déjà mais sans avoir défini de norme claire.

La décision a donc été prise de procéder comme suit :

1° La plaque est numérisée à 1200 dpi, cela représente une haute résolution. Le dpi est la mesure du nombre de points par pouce. Plus il y a de points, plus la résolution est de qualité. Cette première épreuve est stockée sur un système d'enregistrement sur bande (AIT) dans le format Tiff (Tagged image file format). Il a été décidé de ne pas ouvrir ni travailler cette image. Elle est donc conservée à l'état brut, ceci afin de ne pas charger le fichier d'informations émanant d'un logiciel susceptible d'évoluer ou de disparaître dans les années à venir.

2° Une copie à 1200 dpi de cette première épreuve, est ouverte et retravaillée. Elle subit ensuite une réduction de format pour atteindre la taille de 300 dpi. Le fichier ainsi obtenu est stocké sur le support Jazz en format JPeg (Joint photographic expert group). Ce format supporte de fortes compressions.

3° Une deuxième réduction est faite, la copie JPeg passe de 300 à 72 dpi. C'est ce dernier fichier qui est intégré dans la base de données. Cette résolution est suffisamment bonne pour la lecture à l'écran, mais pas assez pour une impression de qualité. Ainsi, on se prémunit contre un éventuel pillage.

4° Il a été nécessaire de changer le format des fichiers afin de les intégrer à la base de données Access. Le format final est donc le Bitmap (BMP), format image élaboré par Microsoft.

Il faut savoir que l'ISCP est équipé d'un scanner de très bonne qualité (Eversmart pro. Scitex) et que la numérisation du lot test composé de 565

plaques a nécessité un mois de travail à temps complet. Il faut donc prévoir suffisamment de temps pour réaliser cette opération.

Il est important de préciser que le scannage des images ne saurait représenté une solution de conservation. Il s'agit, soulignons-le, d'un moyen de diffusion intéressant devant permettre de faire connaître les fonds d'archives ou de centres de documentation à l'extérieur. Les seuls éléments ayant une valeur non seulement juridique, mais également au point de vue culturel, sont les originaux. En matière de documents photographiques, on attachera une importance particulière aux négatifs et aux tirages de la main du photographe, ainsi qu'au tirage d'époque.

7. CONCLUSION

EN CE QUI CONCERNE L'IMAGE

La photographie et l'image en général, attirent notre attention sur des éléments disposés à l'intérieur d'un cadre. Cependant, nous ne devons pas être obnubilés par ces seuls éléments. Il nous faut aussi chercher à comprendre ce qui se trouve ou se trouvait autour du cadre, et faire preuve d'esprit critique. Dans cette optique, le gestionnaire de l'information a un rôle important à jouer.

Si la rapidité d'accès aux contenus des images est à l'heure actuelle un enjeu économique de taille, pour les médias par exemple, l'accès au contexte est un enjeu culturel aussi important. Malheureusement, le second ne bénéficie pas d'un intérêt et de moyens aussi considérables que le premier.

Sauvegarder un équilibre entre ces deux tendances est un défi intéressant pour le gestionnaire de l'information.

LE TRAVAIL DE DIPLOME

La base de données semble répondre aux objectifs de départ. En effet, c'est un outil ergonomique, sa structure globale est assez simple à saisir et il offre certains avantages techniques non-négligeables tels que la possibilité de recherche en texte intégral dans certains champs (titre, nom de personne, lieu, classe).

Le fait de devoir tenir compte de la plus large palette de public potentiel m'a réellement et constamment posé des problèmes dans la réalisation de mon projet. En effet, la connaissance du public est non seulement importante pour l'élaboration de la base de données - afin de savoir quelles informations doivent être retenues en priorité - mais également pour la définition du niveau d'indexation. La diffusion par le biais de l'Internet va donc certainement précipiter la mise sur pied de nouvelles structures capables de gérer l'information et de la diffuser.

J'ai constaté avec intérêt que la pratique contredit parfois la théorie et aide à s'orienter vers des choix plus simples et finalement plus justes. Dans un premier temps, l'abandon de l'indexation m'a fortement inquiétée. Avec le recul, je me rends compte que l'indexation pré-coordonnée (classification) pour laquelle j'ai opté facilite l'accès au fonds, en lui ajoutant une dimension esthétique et donc aussi un nouvel angle de lecture, que j'espère intéressants.

J'ai tiré le plus grand profit de mon travail à Neuchâtel. L'équipe de professionnelles de l'ISCP m'a aidé à résoudre bon nombre de problèmes et m'a prêté une oreille attentive pendant les périodes de doute. Je tiens à remercier particulièrement Christophe Brandt, directeur de l'institut, qui n'a pas hésité à s'investir dans cette aventure, sans en connaître l'issue. J'espère qu'il estime que le risque en valait la chandelle.

BIBLIOGRAPHIE

La photographie

LEMAGNY, Jean-Claude (dir.) ; ROUILLE, André (dir.), Histoire de la photographie, Paris : Bordas, 1986, 286 p.

La Photographie en Suisse : 1840 à nos jours, Berne : Benteli, 1992, 358 p.

MUSEO CANTONALE D'ARTE (Ti), Roberto Donetta, pioniere della fotografia nel Ticino di inizio secolo, Milan : Charta, 1993, 109 p.

Bulletin Memoriav, No 6, 2000, pp. 1-26

DEBRAINE, Luc, Querelle entre la Confédération et les institutions de la photographie, in Le Temps, 13 avril 2000, p. 41

L'image, un document

COLLARD, Claude ; GIANNATTASIO, Isabelle ; MELOT, Michel, Les Images dans les bibliothèques, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1995, 390 p.

HUDRISIER, Henri, L'Iconothèque : documentation audiovisuelle et banques d'images, Paris : La Documentation française, 1982, 269 p.

Le traitement documentaire de l'image fixe, [Paris] : Bibliothèque publique d'information, [1985], 92 p. (Dossiers techniques n° 3)

CLUZEAU-CIRY, Muriel, Typologie des utilisateurs et des utilisations d'une banque d'images : application au projet EXPRIM, in Documentaliste : sciences de l'information, vol. 25, n° 3, 1988, pp. 115-120

MOULIS, Anne-Marie, La recherche d'images sur Internet, in Documentaliste : sciences de l'information, vol. 36, n° 3, 1999, pp. 179-185

PERRIAULT, Isabelle, Congrès des Archives de France : la numérisation au service de la diffusion, in Archimag , n° 107, septembre 1997, pp.18-19

TURNER, James M., (Page consultée le 5 mai 2000) Le traitement de l'image documentaire en environnement numérique, 23^e congrès de l'ASTED, 1^{er} novembre 1996, [En ligne]. Adresse URL : <http://tornado.ere.umontreal.ca/~turner/francais/textes/asted96.htm>

FREY NAEF, Barbara ; JENKINS, Paul, Arresting Entropy Enabling New Synthesis, Conservation, Access and the Photographic Record of the Basel Mission 1850 – 1945, Final report of a project, 1990 – 1998, Basel, Basel Mission Archive, 1999, 36 p.

GOBAT, Laurent, Inventaire de l'iconographie neuchâteloise, rapport intermédiaire, Janvier 2000, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2000, 10 p.

GHEBALI, Claire, Le traitement documentaire des images fixes : étude préliminaire pour les Archives de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève, Genève : E.S.I.D, 1998, 70 p.

STEINMANN, Sylvie, Fonds Arthur Conan Doyle : base de données images pour la partie iconographique du fonds, Genève : E.I.D, 1999, 46 p.

BURGIO, Elisabetta, Le traitement de la collection de photographies de Radio-Genève, Genève : E.I.D, 1999, 44 p.

Catalogage des images fixes

ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION, Normes pour l'épreuve du catalogage : images fixes et animées, sons, Paris : AFNOR, 1998, 338 p.

FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET BIBLIOTHEQUES, ISBD (NBM) : Description bibliographique internationale normalisée des « non-livres », Paris, Bibliothèque nationale, 1984, 68 p.

Anglo-American cataloguing rules, Ottawa, Canadian Library Association, 1988, 677 p.

OLSON, Nancy B., Cataloguing of audiovisual materials : a manual based on AACR2, Mankato, Minnesota Scholarly Press, 1981, 154 p.

Indexation

DAUZATS, Michel (dir.), Le thésaurus de l'image : étude des langages documentaires pour l'audiovisuel, Paris, ADBS éditions, 1994, 94 p. (Secteur audiovisuel)

GARNIER, François, Thésaurus iconographique : système descriptif des représentations, Paris, Le Léopard d'or, 1984, 239 p.

RICHARD, Philippe ; LOZZA, Brigitte, Ethnophoto, thésaurus pour l'analyse de la photographie ethnographique du domaine français, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998, 317 p.

GUIMIER-SORBETS, Anne-Marie, Des textes aux images : Accès aux informations multimédias par le langage naturel, in Documentaliste : sciences de l'information, vol. 30, n°3, 1993, pp. 127-134

MAILHO-DABOUSSI, Lorraine, Création d'un thésaurus image : l'expérience de la banque de données Iconos sur les fonds de photographies, in Documentaliste : sciences de l'information, vol.32, n°2, 1995, pp. 99-105

VEZINA, Kumiko, (Page consultée le 16 février 2000) Survol du monde de l'indexation des images, in Cursus : périodique électronique étudiant de l'Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, vol 4, no 1 (Automne 1998), [En ligne]. Adresse URL : <http://www.fas.umontreal.ca/EBSI/cursus/vol4no1/vezina.htm>

Tessin

VALSANGIACOMO, Enrico, Découverte de la Suisse, régions : Lugano, Bellinzone et les vallées..., Neuchâtel, Avanti, 1982, 127 p. (Découverte de la Suisse ; vol. 20)

BEERLI, André, La Suisse inconnue : Tessin, 32 itinéraires, Touring-Club Suisse, 1951, 264 p.

FUSCO, Vincenzo, Guide illustré aux [sic] châteaux, tours et ruines de la Suisse Italienne, Porza-Lugano, Troislanguages, 1981, 176 p.

**Annexe 1 : Statuts de l'Association Memoriav et
comptes pour les années 1992 à 1999**

ASSOCIATION

STATUTS

Index des statuts

Préambule

Attendu :

1. que les parties signataires des présents statuts sont chargées d'examiner le postulat des Chambres fédérales (87.061) visant à rechercher des solutions, dans le cadre d'institutions existantes ou à créer, pour mettre en place une phonothèque et vidéothèque centrale;
2. que les parties sont conscientes qu'il est urgent de sauvegarder les films, les vidéos, les documents sonores et les photographies qui sont des biens culturels aussi importants que fragiles;
3. qu'il est nécessaire de mettre en valeur par des mesures appropriées le patrimoine audiovisuel qui revêt une valeur documentaire pour la culture, l'histoire et le droit;
4. qu'un des moyens importants pour y parvenir est d'instituer, grâce à la recherche en commun de solutions informatisées, un réseau reliant les institutions déjà actives dans le domaine du patrimoine audiovisuel, tout en prenant en compte les intérêts des organismes qui n'ont pas pour fonction une activité d'archives, notamment la SSR et les autres diffuseurs de programmes de radio et de télévision;
5. que les parties préconisent des synergies entre les différents partenaires concernés par le sauvetage du patrimoine audiovisuel suisse soit en tant qu'institutions vouées directement aux tâches de gestion (conservation, classement et communication) de celui-ci soit en tant que producteurs ou utilisateurs de ce matériel;
6. que la SSR, dans les limites que lui assignent son mandat de programmes et sa fonction de diffuseur-producteur, considère que les solutions trouvées pour assurer la sauvegarde du patrimoine audiovisuel suisse, dans le strict respect de son autonomie et de son indépendance, ont pour effet d'enrichir ses propres programmes;
7. que les autres diffuseurs suisses de programmes de radio et de télévision sont invités à participer aux activités de l'association;
8. que les mesures prises consistent en priorité à élaborer des opérations-pilotes d'inventaire, de conservation, de restauration et de collaboration dans le domaine du patrimoine audiovisuel suisse dont les conditions relatives à l'accès, au catalogage et à l'utilisation par des tiers à des fins de recherche figurent dans des contrats adaptés à chaque situation, dans le strict respect des institutions, notamment de la SSR et des autres diffuseurs de programmes de radio et de télévision;
9. que la présente association est un stade intermédiaire avant la création à moyen terme d'une fondation comprenant les principales institutions vouées à l'archivage du patrimoine audiovisuel suisse.

Les parties conviennent dès lors de ce qui suit:

Article premier: Dénomination et siège

Les membres fondateurs:

10. la Bibliothèque nationale suisse,
11. les Archives fédérales,
12. la Phonothèque nationale suisse,
13. la Cinémathèque suisse,
14. la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR),
15. l'Office fédéral de la communication,

constituent sous la dénomination « Memoriav », une association aux sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le Comité directeur acceptera ultérieurement deux institutions représentant le domaine de la photographie et de la vidéographie. Elles auront un statut identique à celui des membres fondateurs.

L'association a son siège à Berne.

Art. 2: But

Le but principal de l'association est d'améliorer la gestion (conservation, classement et communication) du patrimoine audiovisuel suisse. Ses tâches sont en particulier de:

16. recenser le patrimoine audiovisuel suisse (documents audiovisuels et sonores des diffuseurs, documents cinématographiques et photographiques, vidéogrammes, phonogrammes, documents multimédias, etc.) ;
17. prendre les mesures propres à sauvegarder et à conserver le patrimoine audiovisuel suisse ;
18. valoriser le patrimoine audiovisuel suisse, mettre en oeuvre et gérer un réseau d'information reliant les institutions concernées ;
19. faciliter la mise à disposition du patrimoine audiovisuel pour les besoins de la recherche ;
20. créer un observatoire concernant le développement des technologies dans le domaine de la conservation du patrimoine audiovisuel ;
21. veiller à l'utilisation cohérente des moyens financiers par des opérations adéquates

Art. 3: Coopération et coordination

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'association prévoit des règlements ou des accords pour préciser les rapports de travail entre ses membres, en particulier avec la SSR et les Unités d'entreprise de la SSR. Elle conclut au besoin des conventions avec des institutions suisses ou étrangères qui exercent une activité similaire.

Art. 4: Ressources financières et frais d'exploitation

22. Les frais d'exploitation sont financés principalement par des contributions versées par des membres fondateurs, en particulier les institutions de la Confédération, selon une clé de répartition et un mode de calcul fixés par le Comité directeur, sous réserve de l'accord des autorités compétentes.
23. Les cotisations des membres fondateurs, leur clé de répartition et leur mode de calcul sont fixés par le Comité directeur, sous réserve de l'accord des autorités compétentes.
24. Les cotisations des autres membres sont fixées par l'Assemblée générale.
25. Les autres revenus de l'association sont constitués par le revenu du capital, les dons, les legs, les subventions, les prêts, les produits des activités de l'association, etc.

Art. 5: Qualité de membre de l'association

Les membres peuvent être :

- a. les membres fondateurs
- b. d'autres membres collectifs
- c. des membres de soutien

Art. 6: Admission des membres de l'association

- a. Seuls peuvent être admis comme d'autres membres collectifs les organismes privés ou publics, dont le mandat ou l'activité consiste notamment à conserver, classer et communiquer le patrimoine audiovisuel suisse.
- b. Des personnes physiques ou morales peuvent être admises comme membres de soutien, si elles démontrent leur intérêt et apportent leur contribution aux buts poursuivis par l'association.

Les candidats présentent leurs demandes d'admission au Comité directeur qui les accepte sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

Art. 7: Devoirs

Par son entrée dans l'association, chaque membre s'engage à respecter les présents statuts et à contribuer au rayonnement de l'association.

Art. 8: Droits

Chaque membre a le droit d'intervenir et de faire des propositions. Seuls les membres fondateurs et collectifs, selon l'art. 5 lettres a et b, ont le droit de vote et le droit d'être élus au Comité directeur.

Art. 9: Démission et exclusion

La démission, valable pour la fin de l'année civile, doit être remise, par écrit et avec un préavis de trois mois, au Secrétariat général.

Un membre qui ne s'acquitte pas de sa cotisation pendant deux années consécutives est réputé démissionnaire, sauf exonération proposée par le Comité directeur et ratifiée par l'Assemblée générale.

Sur proposition du Comité directeur, l'Assemblée générale peut exclure un membre de l'association sans indiquer de motif par une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 10: Organes de l'association

Les organes de l'association sont:

- l'Assemblée générale
- le Comité directeur
- le Secrétariat général
- l'organe de contrôle

Art. 11: L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association.

Elle a lieu ordinairement une fois par année.

Des assemblées extraordinaires peuvent avoir lieu en tout temps à la demande du cinquième des membres ou sur décision du Comité directeur.

Les membres sont convoqués par écrit individuellement, par les soins du Comité directeur, dix jours avant la date fixée pour l'Assemblée générale. La convocation mentionne les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 12: Compétences de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale exerce les compétences suivantes:

- a. Elle ratifie la composition du Comité directeur, le choix de son président et de son vice-président, sur proposition des membres fondateurs.
- b. Elle élit les représentants des autres membres collectifs au Comité directeur ainsi que leurs remplaçants éventuels en cours d'exercice.
- c. Elle élit l'organe de contrôle.
- d. Elle fixe la cotisation annuelle des membres non fondateurs.
- e. Elle approuve le rapport et les comptes annuels, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle.
- f. Elle décide, sur proposition du Comité directeur, de l'admission ou de l'exclusion des membres, sous réserve de l'article premier.
- g. Elle se prononce sur des propositions des membres et du Comité directeur.
- h. Elle décide de la modification des statuts.
- i. Elle approuve les règlements édictés par le Comité directeur.

Art. 13: Vote de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est présidée par le président du Comité directeur.

Elle prend ses décisions à la majorité des membres présents.

En règle générale, les votes ont lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut être demandé par chaque membre.

En cas d'égalité des voix, le président départage.

Art. 14: Composition du Comité directeur

Le Comité directeur est composé des représentants des membres fondateurs et, au maximum, de trois représentants des autres membres collectifs. La durée de leur mandat, renouvelable, de même que celui du président et du vice-président, est de quatre ans. Chaque membre fondateur propose son représentant et son remplaçant éventuel.

Art. 15: Compétences du Comité directeur

Le Comité directeur exerce les compétences suivantes:

- a. Il se répartit les tâches lui-même.
- b. Il ratifie le choix d'un remplaçant d'un membre fondateur.
- c. Il désigne le Secrétariat général et contrôle son activité.

- d. Il fait des propositions sur l'admission et l'exclusion des membres.
- e. Il convoque l'Assemblée générale et fixe l'ordre du jour.
- f. Il représente l'association à l'égard des tiers.
- g. Il gère l'association. Il peut déléguer certaines tâches de gestion au Secrétariat général.
- h. Il veille à ce que l'association accomplisse ses tâches avec diligence. Il peut désigner des commissions de travail.
- i. Il exerce toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe aux termes des présents statuts.

Art. 16: Décisions du Comité directeur

Le Comité directeur ne peut statuer que lorsqu'au moins la moitié de ses membres est présente. Il prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. Lorsqu'un membre s'estime gravement touché par l'objet d'une décision, il peut requérir que celle-ci soit prise à l'unanimité des membres fondateurs. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Les décisions prises par voie de correspondance sont valables lorsque la majorité des membres ont adhéré à une proposition.

Art. 17: Signature

L'association est valablement engagée envers les tiers par la signature collective à deux du président et/ou du vice-président ou du représentant d'un autre membre fondateur.

Art. 18: Le Secrétariat général

La composition, l'engagement, l'organisation et le cahier des charges du Secrétariat général sont régis par le Comité directeur.

Le Secrétariat général a notamment pour tâches:

- a. d'exécuter les décisions prises par le Comité directeur, en particulier celles concernant les mesures de sauvegarde et de conservation, la promotion, la coordination et l'évaluation des projets (par exemple entre les membres de l'association et les Unités d'entreprise de la SSR);
- b. d'accomplir les travaux de gestion délégués par le Comité directeur;
- c. d'effectuer les travaux de secrétariat;
- d. de participer aux travaux des commissions de travail et d'assurer leur secrétariat;
- e. de favoriser les liens avec les membres de l'association et d'autres associations et institutions appartenant au secteur de l'audiovisuel.

Art. 19: L'organe de contrôle

L'organe de contrôle est désigné par l'Assemblée générale. Son mandat est d'un an, renouvelable.

Il surveille les comptes de l'association et adresse à l'Assemblée générale un rapport écrit. L'exercice annuel coïncide avec l'année civile.

Art. 20: Responsabilité de l'association et droit sur la fortune

Les membres de l'association n'assument aucune responsabilité personnelle en raison des engagements de l'association.

Lorsqu'un membre quitte l'association, il ne peut faire valoir aucun droit sur la fortune de l'association.

Art. 21: Amendement de l'acte constitutif

Toute modification des présents statuts devra être acceptée à l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents, ainsi qu'à l'unanimité des membres fondateurs. Les membres s'engagent à réexaminer les présents statuts dans une période de quatre ans.

Art. 22: Dissolution

L'Assemblée générale peut décider la dissolution de l'association en tout temps à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les biens de l'association dissoute seront remis à la Confédération en vue d'un but similaire.

Art. 23: Entrée en vigueur, litiges et durée de l'association

Les présents statuts entrent en vigueur lorsque toutes les parties les auront signés.

Tout litige entre les parties sera soumis à un tribunal arbitral de trois membres, désignés par l'Assemblée générale.

Le Concordat sur l'arbitrage adopté par la Conférence des directeurs cantonaux de la justice le 27 mars 1969 est applicable.

Le for est à Berne.

Approuvés le 1^{er} décembre 1995 lors de la réunion constitutive des membres fondateurs à la Maison Latine à Berne.

La Bibliothèque nationale suisse: Jean-Frédéric Jauslin

Les Archives fédérales: Christoph Graf

La Phonothèque nationale suisse: Kurt Deggeller

La Cinémathèque suisse: Bernard Uhlmann

La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR), Berne: Felix Bollmann

L'Office fédéral de la communication: Marc Furrer

Copyright Memoriav 1997

Dernière mise à jour : Avril 97

Memoriav - Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse

Giacomettistr. 1 - Postfach - CH 3000 Bern 15 - Tél. ++41 (0)31 350 97 60 - Fax ++41 (0)31 350 97 64
infos@memoriav.ch

Annexe 2 : Biographie de Roberto Donetta

ROBERTO DONETTA 1865-1932

Roberto Donetta est né le 6 juin 1865. Il est le fils de Carlo et Maria Donetta.

Son père, comme un grand nombre de Tessinois, a quitté le pays pour aller travailler en Italie, à Milan. Il se marie avec Maria en 1847. Roberto est le cadet. Il est peut-être né à Milan, mais aucune preuve ne permet de l'attester avec certitude. Dans une lettre écrite de sa main, Roberto affirme être né et avoir passé les 13 ou 14 premières années de sa vie dans une boutique (bottega). Il serait intéressant de savoir avec exactitude où s'est déroulée l'enfance de Donetta, cette indication pouvant donner une lumière différente à la lecture de son travail photographique.

Le premier événement de sa vie d'adulte dont on ait retrouvé la trace est son mariage avec Teodolina Tinetti de trois ans son aînée, en 1886. Il s'agit certainement d'un mariage d'amour, au vu du poème de la main de Roberto dédié à sa femme : « Salute o Sposa »

Teodolina va donner sept enfants à Donetta.

Guisseppina en 1887

Roberto Carlo Celeste dit Celestino en 1889

Isidoro Ernesto en 1890

Maria Brigida en 1892

Marcellina en 1894 qui meurt à une année

Clemente en 1896

Saulle vraisemblablement né en 1900, mais la date n'est pas certaine.

En 1889, toute la famille est touchée par une épidémie de grippe, épidémie qui l'année suivante va tuer le père et la mère de Donetta..

La vie professionnelle de Donetta n'est pas facile à résumer. Il essaie en 1892 d'ouvrir un commerce mais l'expérience ne dure que quelques mois. Plus tard, on le retrouve dans l'administration militaire à Castro, puis dès 1897 il devient vendeur de graines itinérant. On sait aussi qu'il séjourna

plusieurs hivers dans les riches villes du Nord de l'Italie comme vendeur de marrons, activité très répandue dans le Val Blenio.

Aux alentours de 1900, Donetta rencontre Dionigi Sorgesa, sculpteur de Corzoneso, qui va lui apprendre l'utilisation d'un appareil photographique. Dionigi meurt à Nice en 1900 poignardé par un rival amoureux. Dès lors Roberto loue l'appareil à la mère de son ami pour la somme de 5 francs par an.

Son activité photographique lui coûte beaucoup d'argent et lui en rapporte trop peu pour en faire sa profession. Il aura même des démêlés avec la justice à cause de dettes qu'il ne peut pas payer. En 1912, sa femme le quitte emmenant les enfants avec elle, afin d'aller trouver du travail en ville. Donetta est très durement touché par cette séparation et continuera encore longtemps à croire à une possibilité de réconciliation. Le 6 juin 1913, tout son matériel (quatre appareils de prise de vue) lui est confisqué et il se retrouve quasiment dans la misère. Mais en décembre de la même année, il achète à crédit un appareil de grand format. Dès 1915, il demande un subside à la commune.

Au sortir de la première guerre mondiale les choses semblent s'arranger pour la famille Donetta. Les enfants écrivent à leur père pour lui raconter leurs nouvelles situations. Deux garçons sont en France près de Bordeaux, un autre en Suisse alémanique et sa fille aînée s'est remariée et attend un enfant. L'unité familiale semble exister à nouveau à travers ces lettres. Suit une période d'environ cinq ans où il est difficile de reconstituer les événements de la vie de Donetta.

On retrouve la trace de Donetta en 1927 à l'hôpital d'Acquarossa où il séjourne trois mois. Ensuite de quoi, les dernières années de sa vie semblent se dérouler dans une solitude assez importante, tous ses enfants étant installés dans les Pyrénées françaises. C'est durant cette période qu'il obtient le plus grand nombre de demandes de travaux photographiques, provenant de diverses communes et de familles aisées de la vallée.

Roberto Donetta est retrouvé mort dans sa maison le 6 septembre 1932 par un homme qui ne l'ayant pas vu depuis une semaine, se faisait du souci. Il était couché sur son lit avec un bouquet de branches sèches dans les mains.

Toutes ces informations ont été réunies par M. Antonio Mariotti, pour le livre « Roberto Donetta pioniere della fotografia nel Ticino di inizio secolo »¹⁸.

Ces informations proviennent de la correspondance de Donetta ainsi que de registres dans lesquels il recopiait ses lettres, mais également des articles de journaux et des conseils d'éducation. Cette documentation est conservée avec le fonds photographique, à Corzoneso.

¹⁸ MUSEO CANTONALE D'ARTE (Ti), Roberto Donetta, pioniere della fotografia nel Ticino di inizio secolo, Milan : Charta, 1993, 109 p.